



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 116 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session la question intitulée « Plan des conférences » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 12e, 14e, 15e et 38e séances, les 21, 23 et 24 octobre et le 16 décembre 2002. Les déclarations et observations formulées lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.12, 14, 15 et 38).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Comité des conférences¹;
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'état des recrutements pour la Section d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/56/901);
- c) Rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/57/228 et Add.1 et 2);
- d) Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289);

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 32 et rectificatif (A/57/32 et Corr.1)



e) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/472);

f) Lettre datée du 18 octobre 2002 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de la Sixième Commission (A/C.5/57/18);

g) Lettre datée du 12 novembre 2002 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale, transmettant une lettre datée du 7 novembre 2002 que lui avait adressée le Président de la Sixième Commission (A/C.5/57/21).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/57/L.52

4. À sa 38^e séance, le 16 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Plan des conférences » (A/C.5/57/L.52), présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de Singapour.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/57/L.52 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

6. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des États ci-après ont fait des déclarations pour expliquer leur position : Fédération de Russie, Costa Rica, Singapour, Mexique (au nom des 20 pays hispanophones), Cuba, République arabe syrienne, Danemark (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), Nouvelle-Zélande, Australie, Canada et États-Unis d'Amérique (voir A/C.5/57/SR.38).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions en la matière, notamment les résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 52/214 du 22 décembre 1997, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/254 D du 27 mars 2002, 56/262 du 15 février 2002 et 56/287 du 27 juin 2002,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences² et les rapports du Secrétaire général sur la question³,

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 32 et rectificatif (A/57/32 et Corr.1).

³ A/56/901, A/57/228 et Add.1 et 2, A/57/289 et A/C.5/56/37.

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Approuve* le projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2003, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Comité des conférences²;

2. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 2003 les modifications qui pourront être nécessaires du fait des mesures et décisions qu'elle aura prises à sa cinquante-septième session;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et réunions soit appliquée dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses autres résolutions pertinentes;

4. *Décide* de poursuivre, à la reprise de la première partie de sa cinquante-septième session, à titre prioritaire, l'examen de ce point de l'ordre du jour;

5. *Décide également* de reprendre l'examen des rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences⁵ et sur les moyens d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence⁶, afin d'y donner suite.

⁴ A/57/472.

⁵ A/57/228 et Add.1 et 2.

⁶ A/57/289.